

## Avenant et coefficient

Par **JLDLR**, le **03/04/2019** à **17:26**

Bonjour,

Mon employeur m'a proposé un avenant dans lequel il change la structure de mon salaire, en augmentant ma part variable de 7% à 30%, et don en diminuant ma part fixe d'autant.

Danc cette proposition d'avenant, l'employeur ne propose pas de changement de position ou de coefficient.

Cependant, si je calcul ce que je vais recevoir par mois, lorsque je ne recevrai pas de part variable, ou lorsque celle-ci sera faible, ma rémunération sera inférieure au minimum imposé par ma convention collective, Syntec.

Ma question est donc: a priori, est-ce que la proposition d'avenant de mon employeur pourrait être tout de même valable?

Cordialement